



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ETE 2018 – EQUITATION

Vous avez inscrit votre enfant à l'équitation et nous vous remercions de votre confiance.

L'activité se déroulera à Notre Dame de Mésage. Un accueil est prévu dès 13 heures à la Villa Arthaud et au Clos d'Espies :

- Départ de la Villa Arthaud : **13h 10**
11 avenue Jean Perrot 38100 GRENOBLE
- Départ du Clos D'Espies : **13h 30**
11 avenue du docteur Valois 38610 GIERES

Pour les départs et les retours à la Villa Arthaud, veuillez stationner avenue Colonel Driant (rue à droite après l'école maternelle Driant). Le stationnement est interdit devant l'entrée, 11 avenue Jean Perrot. Merci de vous présenter au moins 5mn avant les horaires indiqués à l'arrêt de car que vous avez choisi à l'inscription. **Le car n'attend pas les retardataires.**

Retour pour **17h 30** à Gières et **17h 50** à Grenoble. Un accueil est prévu jusqu'à 18h le soir, sur chacun de ces lieux.

Le goûter est fourni par l'association. Nous vous déconseillons donc de donner de l'argent à votre enfant pour le distributeur de friandises ; les animateurs ne peuvent pas gérer les disputes et problèmes d'argent que cela occasionne.

- Nous vous conseillons d'équiper votre enfant d'une tenue pratique : survêtement, bottes en caoutchouc, Kway (si le temps est pluvieux) et casquette en cas de beau temps.
- Une petite bouteille d'eau ou gourde.
- Prévoir une paire de chaussures de rechange pour le retour en car.
- Les bombes peuvent être fournies par le Centre équestre. Nous vous recommandons, cependant, si votre enfant pratique l'équitation régulièrement, d'en acheter une.

Au programme :

Une séance d'équitation en manège, carrière ou des balades suivant les conditions météo. Soins divers aux chevaux et jeux variés sont organisés par les animateurs.

Accueil complémentaire :

Si vous avez inscrit votre enfant aux activités « matin plus repas » au centre de loisirs du Clos d'Espies, de Clem'enfants ou de la Villa Arthaud, des activités de Centre de Loisirs seront organisées : jeux intérieurs et extérieurs, activités d'expression...

FACTURE : Elle doit être réglée avant le début du séjour.

BON ETE 2018